

Proposition de loi visant à favoriser la pratique sportive chez les jeunes

Classe de CM2 - École Simone Veil - Cuvray (86 400)

Exposé des motifs

Suite à une enquête que nous avons réalisée auprès des élèves en classe élémentaire de notre école, environ 30 % des élèves ne pratiquent pas de sport en dehors des activités sportives de l'école.

Nous avons interrogé les élèves pour savoir pourquoi ils ne faisaient pas de sport.

Ils nous ont indiqué que le coût trop élevé des activités sportives et la distance trop importante entre leur domicile et le club de sport étaient les principales raisons pour lesquelles ils ne faisaient pas de sport.

La pratique sportive est essentielle pour le bon développement de l'enfant. Elle lui permet de rester en bonne santé, de se détendre, de se libérer de ses émotions, de rencontrer d'autres enfants, de lutter contre l'isolement des enfants, d'apprendre à respecter les règles, les autres et soi-même, d'apprendre à se contrôler et à persévérer. La pratique sportive permet donc de mieux vivre ensemble, de développer l'estime de soi et d'être en bonne santé mentale et physique.

Nous proposons donc la loi qui suit pour favoriser la pratique sportive chez tous les jeunes.

Article 1

Pour que les jeunes puissent tous faire du sport, les établissements scolaires restent ouverts après la classe et sur la pause méridienne.

Article 2

Des animateurs (bénévoles ou mis à disposition par des associations, clubs sportifs ou communes, etc...) utilisent les différentes salles dédiées au sport et les terrains de sport des établissements scolaires ou de proximité pour encadrer les activités sportives des jeunes.

Article 3

Chaque jour un sport différent est proposé.

Les enfants s'inscrivent au moins une fois par semaine dans une activité sportive. Une priorité est donnée aux enfants qui ne pratiquent pas de sport par ailleurs (dans un club par exemple).

Article 4

Les services de chaque mairie se chargent de l'organisation de ces temps d'activités sportives en lien avec les écoles (horaires, choix des animateurs et enregistrement des inscriptions des enfants).